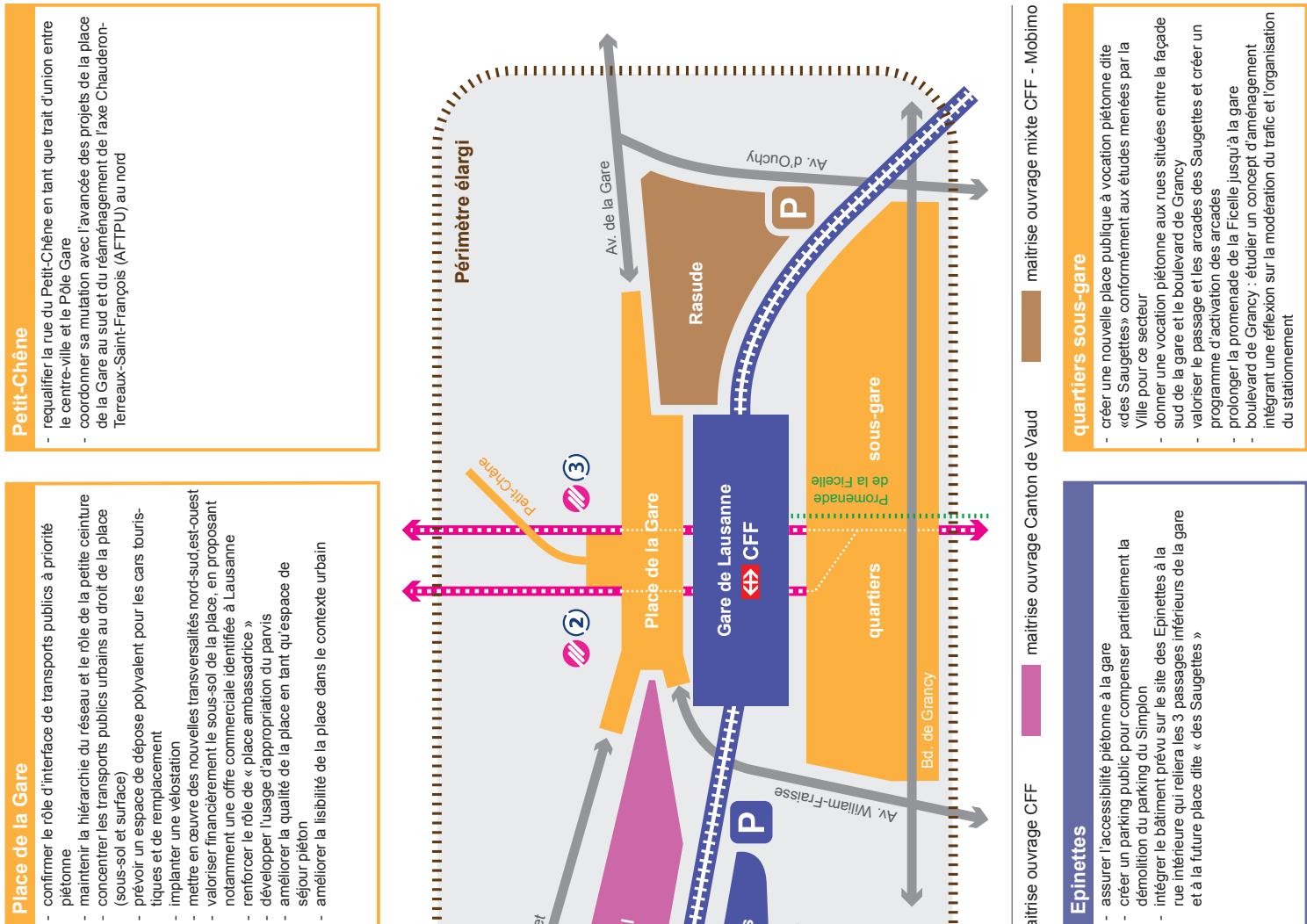


Conditions générales
<ul style="list-style-type: none"> - déployer la démarche participative et consultative sur l'ensemble du périmètre Pôle Gare - coordonner la communication entre les CFF, la Ville et tous les acteurs du Pôle Gare - gérer la mobilité pendant la période des chantiers, et accompagner les habitants et usagers durant cette étape à fort impact - intégrer de façon cohérente les aspects liés à la nature en ville - prendre en compte la valeur patrimoniale - maintenir l'offre de stationnement tant publique que privée dans le périmètre du Pôle Gare en la répartissant à l'est et à l'ouest du site - favoriser le recours au stationnement en ouvrage plutôt que sur le domaine public - prendre en compte la valeur patrimoniale - doubler la part modale des vélos à l'horizon 2030 et adapter le stationnement en conséquence - désenclaver le site de la gare en encourageant la réalisation de liaisons cyclistes et piétonnes
Périmètre élargi
<ul style="list-style-type: none"> - mettre en lien les espaces publics du Pôle Gare avec le reste du territoire communal par un réseau de mobilité douce, de cheminements et de places à une échelle plus large - coordonner les projets de Pôle Gare avec les grands projets de mobilité (AFTP1), et connecter les interfaces de transports publics (Gare, Flon, Saint-François, Chauderon) pour renforcer la multimodalité d'accès à la gare
Rasude
<ul style="list-style-type: none"> - garantir une forte densité et une mixité fonctionnelle avec un programme de logement incluant des logements d'utilité douce - préserver le patrimoine bâti le long de l'avenue de la Gare et le bâtiment Horizon - imperméabiliser l'espace public interne du site aux transports individuels motorisés, à l'exception éventuelle des taxis - créer un parking public en synergie avec le programme de stationnement de la gare - prévoir un espace pour l'accueil des taxis et assurer sa liaison avec la place de la Gare, ainsi qu'un espace de stationnement pour les vélos - désenclaver le site, notamment pour la mobilité douce - valouriser l'axe gare-actuelle poste-rue du Closelet en mobilité douce, et les circulations entre l'intérieur du complexe et les avenues de la Gare et d'Ouchy - assurer des connexions de qualité avec la place de la Gare et la passerelle inférieure est, dans la perspective de créer une transversalité est-ouest jusqu'au Pôle muséal - créer une «carte de visite» en matière de développement économique qui témoigne de l'ambition de Lausanne en tant que métropole fémantine



Pôle muséal
<ul style="list-style-type: none"> - désenclaver le site au travers de la qualité des espaces publics et des connexions avec les quartiers voisins - valoriser l'accès principal depuis la gare, en particulier dans son accès avec l'avenue William-Faïsse et la tête de l'ilot à l'avenue Louis-Ruchonnet 1 - mettre en oeuvre des liaisons de mobilité douce avec l'avenue Louis-Ruchonnet et le chemin de Villard - choisir le programme des arcades en fonction de ses relations avec l'espace public
Place de la Gare
<ul style="list-style-type: none"> - confirmer le rôle d'interface de transports publics à priorité piétonne - maintenir la hiérarchie du réseau et le rôle de la place ceinture - concentrer les transports publics urbains au droit de la place (sous-sol et surface) - prévoir un espace de dépôse polyvalent pour les cars touristiques et de remplacement - implanter une velostation - mettre en œuvre des nouvelles transversalités nord-sud est-ouest - valoriser financièrement le sous-sol de la place, en proposant notamment une offre commerciale identifiée à Lausanne - renforcer le rôle de «place ambassadrice» - développer l'usage d'appropriation du parvis - améliorer la qualité de la place en tant qu'espace de séjour piéton - améliorer la lisibilité de la place dans le contexte urbain
Périmètre élargi
<ul style="list-style-type: none"> - requailler la rue du Petit-Chêne en tant que trait d'union entre le centre-ville et le Pôle Gare - coordonner sa mutation avec l'avancée et l'aménagement de l'axe Chauderon-Terreux-Saint-François (AFTP1) au nord
Rasude
<ul style="list-style-type: none"> - mettre en lien les espaces publics du Pôle Gare avec le reste du territoire communal par un réseau de mobilité douce, de cheminements et de places à une échelle plus large - coordonner les projets de Pôle Gare avec les grands projets de mobilité (AFTP1), et connecter les interfaces de transports publics (Gare, Flon, Saint-François, Chauderon) pour renforcer la multimodalité d'accès à la gare
Epinettes
<ul style="list-style-type: none"> - assurer l'accessibilité piétonne à la gare - créer un parking public pour compenser partiellement la démolition du parking du Simpion - intégrer le bâtiment prévu sur le site des Epinettes à la rue intérieure qui reliera les 3 passages inférieurs de la gare et à la future place dite «des Saugettes»
Fleurettes
<ul style="list-style-type: none"> - aménager les espaces publics du quartier dans le cadre des interventions en sous-sol - confirmer le caractère résidentiel du quartier
Gare de Lausanne
<ul style="list-style-type: none"> - organiser des MEP pour étudier l'ensemble du front sud du secteur des Epinettes jusqu'au passage inférieur d'Ouchy inclus, ainsi que l'intégration des passages inférieurs des avenues William-Faïsse et d'Ouchy - implanter stratégiquement les émergences du sous-sol pour assurer de bonnes connexions avec les flux piétons et les quartiers avoisinants - les transitions entre les passages inférieurs et les rues des quartiers limitrophes doivent assurer une qualité et une visibilité des cheminement piétons qui servent de connexions à travers la gare - améliorer l'intégration urbaine du poste d'enclenchement sur le chemin de Treblanc - prolonger la promenade de la Flon jusqu'à la gare - boulevard de Grancy : étudier un concept d'aménagement intégrant une réflexion sur la modération du trafic et l'organisation du stationnement